

ATTENTION DIRECTEURS DES RUBRIQUES  
AFFAIRES/FINANCE/SANTÉ  
SYMBOLE :AMB (TSX)  
ATTENDRE CONFIRMATION



## AMBRILIA ANNONCE LA LEVÉE ET LA CLÔTURE DE L'OPTION POUR ATTRIBUTIONS EXCÉDENTAIRES

**/ Ce communiqué ne doit pas être transmis aux fils de presse américains ou diffusé aux États-Unis /**

Montréal, le 8 novembre 2007 – Ambrilia Biopharma Inc. (TSX:AMB) a annoncé aujourd'hui que les preneurs fermes de son placement d'unités clôturé récemment, dirigés par la Corporation Canaccord et qui incluait la Corporation de valeurs mobilières Dundee et Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée, ont levé en totalité l'option pour attributions excédentaires et ainsi fait l'acquisition de 1 867 500 unités supplémentaires au prix unitaire de 1,25 \$, pour un produit brut total de 2,3 millions \$ à Ambrilia. Chaque unité est composée de une action ordinaire de la Société et de un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier donnera le droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 1,35 \$ dans la période de 36 mois suivant la date de clôture du placement.

Le produit brut du placement, incluant l'option pour attributions excédentaires, totalise 18,7 millions \$. Le produit net du placement et de la levée de l'option pour attributions excédentaires sera affecté aux essais cliniques de phase 3 en cours de la formule améliorée de l'octréotide d'Ambrilia, au développement de sa nouvelle formule de la goséréline et à l'avancement de l'optimisation de sa nouvelle gamme d'inhibiteurs d'intégrase du VIH. La Société consacrera également une partie du produit du placement au développement d'autres composés antiviraux, à son fonds de roulement ainsi qu'aux activités d'exploitation de la Société en général.

***Ce communiqué ne représente pas une offre de vente ou de sollicitation aux fins de l'achat des actions aux États-Unis. Les actions décrites aux présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la loi américaine intitulée "Securities Act of 1933", dans sa version modifiée ("U.S. Securities Act"), ou de toute autre loi en valeurs mobilières en vigueur dans les états, et ne peuvent être offertes, vendues ou délivrées aux États -Unis, sauf dans le cadre de transactions exemptes des exigences d'inscription du U.S. Securities Act et des lois en valeurs mobilières en vigueur dans les états applicables.***

### **Énoncés prospectifs d'Ambrilia**

*Ce communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société à l'égard d'événements futurs. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes. Les événements réels peuvent différer de façon importante de ceux qui sont prévus dans ce document et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs, notamment le changement des conditions du marché, le succès des essais cliniques effectués dans les délais prévus, de même que des incertitudes liées à l'approbation des organismes de réglementation, à la conclusion d'alliances corporatives et à d'autres risques énumérés dans les documents d'information de la Société. Nous vous référons à la section "Facteurs de risque" du rapport de gestion de la Société, qui contient une analyse plus exhaustive des risques et incertitudes généralement reliés aux affaires de la Société. De tels énoncés prospectifs sont aussi basés sur plusieurs hypothèses, incluant la conclusion dans les délais fixés et avec succès des études cliniques sur les produits d'Ambrilia, démontrant leur efficacité et leur innocuité pour l'usage chez l'humain, le succès de leur mise en marché à l'intérieur des délais fixés et l'atteinte des paiements d'étape prévus et d'autres revenus. Bien qu'Ambrilia prévoie que des événements et des développements subséquents puissent potentiellement changer les points de vue adoptés par Ambrilia, Ambrilia se décharge spécifiquement de toute*

obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

### À PROPOS D'AMBRILIA BIOPHARMA

Ambrilia Biopharma inc. (TSX:AMB) est une société biopharmaceutique qui se consacre à la découverte et au développement de nouveaux traitements pour les maladies virales et le cancer. Le portefeuille de produits d'Ambrilia inclut un programme d'inhibiteurs de protéase du VIH (dont le produit phare est le PPL-100), un programme d'inhibiteurs d'intégrase du VIH, deux nouvelles formules de peptides existants (octréotide et goséréline), d'autres peptides aux propriétés anti-tumorales tel le PCK3145, une plateforme technologique ciblant les tumeurs et les vaisseaux sanguins des tumeurs (TVT), ainsi que d'autres programmes visant des composés antiviraux. Les droits mondiaux exclusifs du PPL-100 et de ses dérivés ont été octroyés à Merck & Co., Inc. en retour de paiements d'étapes et de redevances. Le siège social d'Ambrilia, la recherche et le développement ainsi que les installations de fabrication sont situés à Montréal, avec un bureau satellite en France. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web de la Société : [www.ambrilia.com](http://www.ambrilia.com)

- 30 -

### RENSEIGNEMENTS :

<p><b>Ambrilia Biopharma Inc.</b> Julie M. Thibodeau Directrice, Communications <a href="mailto:jthibodeau@ambrilia.com">jthibodeau@ambrilia.com</a> <a href="mailto:ir@ambrilia.com">ir@ambrilia.com</a> Tél.: (514) 751-2003, poste 235 <a href="http://www.ambrilia.com">www.ambrilia.com</a></p>	
--	--